

| | | |
|---|---|-----------------|
| République française COTE D'OR Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr | <h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1> | D2018-25 |
|---|---|-----------------|

SEANCE DU 14 juin 2018

| | | | |
|--------------------------|----------------|---|--|
| NOMBRE DE MEMBRES | | | Le 14 juin 2018 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire Etaient présents: CHAPOTOT Jocelyn, GIRARD François , LUCOTTE Jean-Marc, CHOPIN René, QUIGNARD Jean-Pierre, BELORGEY Fabien, CORNESSE Jean-Pierre , DESBOIS Charline, GIRARDIN Carine, MANIÈRE DRZAZGA Eliane, MAURICE Roseline , MENETRIER Adrien, MORTIER Céline, PAUVERT Yohan, PAJOT Marc . Procuration : Absents : PAJOT Marc, GIRARD François, MAURICE Roseline, CORNESSE Jean-Pierre Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. Secrétaire: MORTIER Céline |
| Afférents au Conseil | En exercice | Qui ont pris part à la délibération | |
| 15 | 15 | 11 | |

Date de la convocation
 07/06/2018
Date d'affichage
 15/06/2018

OBJET : AVENANT MARCHE TRAVAUX REHABILITATION DU BATIMENT DE L'ECOLE

- Vu la délibération n° D2017-24 du 18 mai 2017 ;

Monsieur le Maire explique que lors de l'exécution des travaux, il a été constaté que des murs de soutènement devaient être construits le long du chemin PMR reliant l'école à la salle communale et sur la droite du bâtiment de l'école dans la cour arrière.

Un cheminement provisoire pour les enfants est nécessaire ainsi que la pose d'un clapet anti-retour sur la canalisation EP en sous sol.

Monsieur le Maire a demandé à l'entreprise BONANDRINI, titulaire du lot n° 16 de proposer des devis afin de pouvoir effectuer les travaux nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE les devis présentés par l'entreprise BONANDRINI, titulaire du lot n° 16 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise BONANDRINI, pour un montant de 12 144.49 € H.T.

Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.



Le Maire,
Jocelyn CHAPOTOT